



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 février 2022

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Eric DOURNON à Mariane MICHEL et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 4 février 2022.
- Le conseil a pris connaissance des ordres du jour du conseil communautaire le 4 mars 2022 et du SACO le 8 mars 2022 ainsi que des différents plannings de réunion du 1^{er} semestre 2022.
- Le conseil approuve l'avenant n°3 de la convention avec la Communauté de Communes de l'Oisans relative à la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme afin de redéfinir les moyens humains et les dispositions financières suite à l'adhésion de la Commune de Livet-et-Gavet.
- Le conseil décide de ne pas adhérer au dispositif du SACO pour la réalisation d'études et de travaux d'investissements sur les réseaux d'eaux pluviale et potable via une convention de co-maîtrise d'ouvrage.
- Le conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.
- Le conseil décide de valider la poursuite des travaux de requalification du Gîte du Flumet pour un budget estimé de 1 645 625 € HT et de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 250 000 €.
- Le conseil décide de valider la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel visant la modernisation des équipements de la salle de fitness du Pôle Sport Loisirs pour un montant de 31 713.40 € HT et de solliciter une subvention au titre du Plan Montagne du Département de l'Isère pour un montant de 9 500 €.
- Le conseil autorise le Maire à déposer une demande d'aide relative aux travaux forestiers 2022 pour un montant de 500 € auprès de SYLV'ACCTES Rhône Alpes.
- Le conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du programme de développement rural de Rhône-Alpes 2014-2022 : Soutien aux actions de protection contre les risques naturels par la forêt.
- Le conseil décide d'attribuer le marché de travaux de réaménagement du site du Collet – Phase 3 – Lot 2 « Terrassement, aménagement minéral et végétal et mobilier urbain et jeux » au groupement dont la société SPORTS ET PAYSAGES est le mandataire pour un montant global, tranche optionnelle incluse, de 1.466.294,45 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2312 du budget communal 2022.
- Le conseil approuve la convention entre la Commune de Vaujany et la société Amaury Sport Organisation (ASO) définissant les modalités de déroulement de l'arrivée d'étape du Critérium du Dauphiné à Vaujany le 11 juin 2022, accorde une participation financière d'un montant de 24 500 € HT à la société organisatrice et dit que les crédits sont inscrits au budget 2022 de l'Office de Tourisme.
- Le conseil approuve la convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la Commune de Vaujany avec l'association « Les Poilus de l'Oisans ».
- Le conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme réuni le 28 janvier 2022.

Le Maire
Yves GENEVOIS

